

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale
tenue le vendredi 7 novembre 2008, à 12 heures au Théâtre de la Cité universitaire du pavillon
Palais-Prince**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

À 12 h 16, le président de l'assemblée constate que le quorum est atteint et ouvre l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposition Lacouture – Rigaux-Bricmont

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2007;
4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2007;
5. Rapport annuel du Comité exécutif – Réception;
6. Perspectives pour l'année 2008-2009 - Information;
7. États financiers :
Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception;
États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008 – Adoption;
États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008 – Adoption;
8. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2008-2009 – Réception;
9. Changements aux Statuts du SPUL – Adoption;
10. Modification à la cotisation syndicale – Adoption;
11. Élections :
Élection d'une présidente ou d'un président et d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée);
Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(3 postes de membre - vote à main levée);
12. Information du président et questions des membres;

13. Divers;
14. Levée de l'assemblée.

Le secrétaire indique pourquoi l'ordre du jour ne comporte pas de proposition d'adoption du projet de convention collective qui vient de faire l'objet d'une entente de principe. Pour l'essentiel, les délais étaient trop courts, entre d'une part, l'adoption du protocole de retour au travail et la préparation de la version définitive du projet de convention collective et, d'autre part, l'assemblée d'aujourd'hui. Toutefois, comme l'indiquait un courriel transmis par le président du SPUL, le secrétaire convient d'ajouter un point d'information en Divers de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée invite les membres à amender l'ordre du jour, si elles et ils le souhaitent.

Amendement Charles - Dubé

Que le point 13 Divers soit déplacé au point 3.

Adoptée à l'unanimité

Le point 13 est déplacé au point 3. Les autres points sont décalés en conséquence.

Le président de l'assemblée invite les membres à adopter l'ordre du jour modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. Divers

Entente de principe – Information

La porte-parole du Comité de négociation, Esther Déom, présente les principaux points de l'entente de principe entre l'Employeur et le SPUL, notamment en ce qui a trait aux principaux enjeux ayant conduit à la grève : le plancher d'emploi, les salaires et les montants forfaitaires lors du départ à la retraite. La présentation se poursuit en indiquant les raisons ayant conduit notre Comité de négociation à accepter un projet de convention collective d'une durée de quatre ans.

Quelques membres demandent des précisions sur l'entente de principe.

Après 40 minutes de discussion, le président invite l'assemblée à reprendre son ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2007

Proposition Lacouture - Jean

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion du jeudi 8 novembre 2007.

Le président de l'assemblée invite les membres à soumettre des amendements au procès-verbal.

Aucune demande de modification n'est annoncée.

5. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2007

Le président du SPUL indique que l'ensemble des points au procès-verbal revient à l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui. En conséquence, il n'y a pas de suites.

6. Rapport annuel du Comité exécutif : Réception

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2007-2008.

Le président du SPUL présente les principaux faits saillants du rapport. Les négociations pour le renouvellement de notre convention collective ont commencé le 13 mars 2008 et se sont poursuivies de manière intensive jusqu'au mois de juin 2008. Après avoir constaté un blocage des négociations, les membres du SPUL ont décidé d'effectuer jusqu'à 12 jours de grève intermittente. Une entente de principe a été convenue avec les représentants de l'Employeur le 23 octobre dernier, après la troisième journée de grève.

Le président rappelle que le SPUL utilise une nouvelle présentation graphique pour les documents papier depuis avril 2008.

Le président souligne que le rapport annuel du Comité exécutif présente un sommaire des activités de chacun des comités du SPUL. Il profite de ce point à l'ordre du jour pour remercier les membres ayant participé aux activités du SPUL au cours de la dernière année.

Le président souligne ensuite que plusieurs nouveaux comités ont été créés au cours de la dernière année afin d'examiner des questions particulières.

Le Comité d'appui et de stratégie pour la négociation de la convention collective 2008-20XX a été formé en janvier 2008. Le mandat du comité était d'appuyer le Comité de négociation et le Comité exécutif dans le processus de renouvellement de notre convention collective. Le Conseil syndical a créé le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs afin d'étudier les problèmes particuliers rencontrés par ces professeures et professeurs et de proposer des moyens pour faciliter leur intégration à l'Université Laval. Par ailleurs, le Comité ad hoc sur l'enseignement à distance a été créé afin de répondre aux doléances et aux frustrations exprimées par plusieurs membres au regard de cette forme d'enseignement. Il faut rappeler que plus de 250 membres du SPUL ont répondu à un questionnaire sur l'enseignement à distance préparé par ce comité. Une analyse des réponses reçues est en cours.

Des membres de l'Assemblée générale font des commentaires. Un professeur souligne l'importance pour le Comité exécutif d'être vigilant quant au rôle de plus en plus restreint des professeures et

professeurs dans les instances de l'Université Laval. Une professeure félicite le Comité exécutif pour la formation du Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs.

Le président de l'assemblée invite les membres à voter sur la proposition de réception et d'approbation du rapport annuel du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

Proposition Tremblay - Kaszap

Que l'Assemblée générale félicite le Comité exécutif pour son travail au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité

7. Perspectives pour l'année 2008-2009 – Information

Le président du SPUL présente les principales perspectives pour l'année 2008-2009. D'abord, la priorité demeure le renouvellement de notre convention collective. Le tout devrait être conclu au cours des prochaines semaines. Le projet négocié devrait être présenté au Conseil syndical et soumis pour approbation à l'Assemblée générale au cours de la semaine prochaine.

Par ailleurs, l'administration du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval constitue une autre priorité, surtout si l'on tient compte du climat d'incertitude économique actuel.

Par la suite, le président rappelle le rôle central des professeures et professeurs dans l'enseignement et la recherche. Il s'agit d'un élément clé de la mission de l'Université en ce qui concerne le développement des connaissances et la formation des étudiantes et étudiants. Malheureusement, on constate, depuis plusieurs années, que l'influence réelle des professeures et professeurs dans la structure de pouvoir des universités est de plus en plus limitée. À l'occasion des trois jours de grève du SPUL, nous avons aussi remarqué un durcissement du ton de la haute direction à l'égard des professeures et professeurs. Nous avons même assisté à une tentative d'ordonner, sans consultation préalable auprès des professeures et professeurs, de changer leur plan de cours. Rappelons ainsi que le dépôt du projet de loi 107 par la ministre de l'Éducation, du Sport et du Loisir, portant sur la gouvernance des universités, semble encore réduire l'influence des professeures et professeurs dans les instances décisionnelles de nos institutions. Nous devons nous demander collectivement si nous sommes prêts à accepter de nous faire imposer une « université de gestion » ou à lutter pour une université plus démocratique et collégiale. Le président indique que ces questions méritent d'être débattues et le Syndicat est certainement le mieux placé pour animer ce débat.

Finalement, le président indique qu'une de nos priorités demeure l'implication des membres dans les divers comités du SPUL. Le bon fonctionnement de notre Syndicat nécessite, en effet, une participation active de ses membres.

8. États financiers

Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL - Réception

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008 : Adoption

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers du SPUL 2007-2008 du SPUL.

À l'invitation du président de l'assemblée, le trésorier présente les principaux éléments des états financiers du SPUL pour l'année 2007-2008. D'abord, les cotisations syndicales ont été réduites à 0,1 % du salaire pour une période de 12 paies. Cette réduction de la cotisation a engendré une réduction des surplus accumulés au fonds de fonctionnement de 1,1 M \$ à 670 000 \$. Le trésorier souligne ensuite les principaux postes budgétaires pour lesquels il y a une différence entre les états financiers de 2006-2007 et ceux de 2008-2009.

Quelques questions sont posées par l'Assemblée concernant les états financiers.

Le président invite ensuite les membres à recevoir et à approuver les états financiers 2007-2008 du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008 : Adoption

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers 2007-2008 du Comité de gestion des assurances collectives du SPUL.

Le trésorier revoit certains points des états financiers 2007-2008 du CGAC.

Le président invite ensuite les membres à recevoir et à approuver les états financiers 2007-2008 du CGAC.

Adoptée à l'unanimité

9. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2008-2009 - Réception

Le trésorier présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2008-2009.

10. Changements aux Statuts du SPUL - Adoption

Le Conseil syndical et le Comité exécutif proposent :

Que l'Assemblée générale du SPUL adopte les modifications suivantes aux Statuts :

À l'article 24.5, remplacer :

« embauche les employées régulières et les employés réguliers du Syndicat, détermine leurs fonctions et négocie avec elles et eux leurs conditions de travail et leur salaire; »

par :

*« **sur recommandation du Comité exécutif**, embauche les employées régulières et les employés réguliers du Syndicat, détermine leurs fonctions et **approuve leurs conditions de travail et leur rémunération;** »*

À l'article 31, remplacer :

« En cas de démission d'un membre du Comité exécutif, le Conseil syndical se prononce sur son remplacement lors de la séance régulière qui suit; le mandat de la remplaçante ou du remplaçant est d'au moins une année et se termine le 31 mai qui suit cette année. »

par :

*« En cas de démission d'un membre du Comité exécutif, le Conseil syndical se prononce sur son remplacement **dans les meilleurs délais**; le mandat de la remplaçante ou du remplaçant est d'au moins une année et se termine le 31 mai qui suit cette année. »*

À l'article 39.4, remplacer :

« soumet au Conseil syndical, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mai précédent. Les états financiers, adoptés par le Conseil syndical, sont ensuite soumis au Comité de surveillance et distribués aux membres pour approbation par l'Assemblée générale; »

par :

*« soumet au Conseil syndical, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, des états financiers **dûment signés par les membres du Comité de surveillance de la tenue des livres et autres documents** pour l'exercice terminé le 31 mai*

précédent. Les états financiers, **reçus** par le Conseil syndical, sont ensuite soumis à **l'Assemblée générale pour approbation;** »

À l'article 52, remplacer :

« Le niveau normal du fonds de réserve est équivalent à 4,0 % de la masse salariale des professeures et professeurs membres de l'unité d'accréditation syndicale. Le calcul est établi au 31 mai de chaque année et tout écart de 10 % en moins par rapport à ce niveau fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale en vue d'un réajustement. Au-delà du niveau de 4,0 % de la masse salariale, le fonds de réserve continue de croître des revenus qu'il génère, sous réserve de l'article 56. »

par :

« Le niveau normal du fonds de réserve est équivalent à **10,0 %** de la masse salariale des professeures et professeurs membres de l'unité d'accréditation syndicale. Le calcul est établi au 31 mai de chaque année et tout écart de **10 %** en moins par rapport à ce niveau fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale en vue d'un réajustement. Au-delà du niveau de 10,0 % de la masse salariale, le fonds de réserve continue de croître des revenus qu'il génère **et des montants virés du fonds de fonctionnement**, sous réserve de l'article 56. »

À l'article 53, après le texte « ... sauf de la manière prévue aux articles 54 et 56. »

ajouter :

« En cas de surplus accumulés au fonds de fonctionnement, le Conseil syndical peut autoriser le trésorier à transférer une partie de ces surplus vers le fonds de réserve. Ces apports au fonds de réserve sont par la suite soumis à l'Assemblée générale pour approbation. »

À l'article 56, remplacer :

« Lorsque le fonds de réserve atteint un niveau correspondant à 4,0 % de la masse salariale, l'Assemblée générale peut autoriser le versement au fonds de fonctionnement d'une partie des revenus produits au cours de l'exercice financier courant. Le montant transféré au cours d'un exercice financier ne peut être supérieur à 10 % des revenus prévus au budget de fonctionnement. »

par :

« Lorsque le fonds de réserve atteint un niveau correspondant à **10,0 %** de la masse salariale, l'Assemblée générale peut autoriser le versement au fonds de fonctionnement d'une partie des revenus produits au cours de l'exercice financier courant. Le montant transféré au cours d'un exercice financier ne peut être supérieur à **20 %** des revenus prévus au budget de fonctionnement. »

Le secrétaire du SPUL indique que les changements proposés découlent de deux considérations. D'abord, certaines modifications sont techniques et elles visent à régler certains problèmes d'application des Statuts. Ce sont les modifications proposées aux articles 24.5, 31 et 39.4. Les autres modifications visent à faire passer le niveau normal du fonds de réserve du SPUL de 4 % à 10 % de la masse salariale. Ce sont les modifications aux articles 52, 53 et 56.

Après la présentation du secrétaire, le président de l'assemblée invite les membres à adopter la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire indique qu'étant donné que le nombre de votes exprimés ne représente pas au moins 50 % plus un des membres en règle du SPUL, un référendum sera mené sur l'adoption des modifications aux Statuts du SPUL. Les modalités du référendum seront annoncées la semaine prochaine. Le référendum débutera après l'Assemblée générale spéciale prévue le 14 novembre et se poursuivra les 17 et 18 novembre 2008.

11. Modification à la cotisation syndicale - Adoption

Le Conseil syndical et le Comité exécutif proposent :

Que l'Assemblée générale du SPUL fixe le taux de la cotisation syndicale à 1,5 % du traitement à compter de la première paie de décembre 2008

Adoptée à l'unanimité

12. Élection d'une présidente ou d'un président et d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)

Élection d'une présidente ou d'un président de l'Assemblée générale

Le président d'assemblée cède la présidence de l'assemblée à Yves Lacouture. Ce dernier ouvre la période de mise en candidature.

Le Comité exécutif propose :

La candidature d'André Castonguay (faculté de pharmacie) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2009-2010.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Yves Lacouture invite les membres à voter.

André Castonguay est élu à l'unanimité

Yves Lacouture rend la présidence de l'assemblée au président élu André Castonguay.

Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale

Le président de l'assemblée procède à l'appel de candidatures au poste de présidente ou président suppléant des séances de l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Marcel Aubert (faculté de théologie et de sciences religieuses) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2009-2010.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président d'assemblée invite les membres à voter.

Marcel Aubert est élu à l'unanimité

Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL (3 postes de membres – vote à main levée)

Premier poste

Le président d'assemblée procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Denise Ouellet (sciences des aliments et nutrition) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres à voter.

Denise Ouellet est élue à l'unanimité

Deuxième poste

Le président d'assemblée procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Louise Brisson (biochimie et microbiologie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres à voter.

Louise Brisson est élue à l'unanimité

Troisième poste

Le président d'assemblée procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Diane Bédard (école d'actuariat) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres à voter.

Diane Bédard est élue à l'unanimité

13. Information du président et questions des membres

Le président du SPUL informe les membres que dans le cadre de la Fête de l'Université Laval, le SPUL tiendra un 5 à 7, le jeudi 4 décembre prochain, au Café des Poètes du pavillon Alphonse-Desjardins. Tous les membres sont invités à y participer.

14. Levée de l'assemblée

Proposition Rigaux-Bricmont – Bilodeau

Que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée à 14 h 2.

Yves Lacouture, Ph.D., secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
André Castonguay, Ph.D., président
Le 26 octobre 2009